



Liquidation divorce chez le notaire

Par **soundrie**, le **15/09/2011** à **23:21**

Bonjour, rndeouis 5ans que mon divorce a ete prononce , toujours pas passés devant le notaire !!!!mon ex mùari argumentant qu il ne peut regler les frais lui revenant ...rnrLa maison m a ete attribuée par le juge ainsi qu une rente viagere .rnrL administration envoie l avis d 'imposition fonciere à mon ex-mari qui me demande d en payer la moitié .rnest ce normal ?rnrnd 'autre part , nous avons achete un bien en communauté lors de notre mariage , or , mon ex mari se l ait octroyé et en encaisse les loyers , faisant valoir qu il a ete paye avec de l 'argent-donne par ses parents .rnest ce legal ?rnrMerci de votre réponse .

Par **mimi493**, le **16/09/2011** à **00:16**

Avez-vous pris un notaire pour faire la liquidation de la communauté ?

Par **soundrie**, le **16/09/2011** à **23:46**

oui ! c est le notaire ou sont enregistres les biens

Par **atao**, le **17/09/2011** à **11:34**

Demandez au notaire de convoquer les ex-époux pour la lecture d'un "procès-verbal d'ouverture des opérations" aux termes duquel il pourra enregistrer les dires de chacun

(impossibilité de régler les frais, origine des fonds pour l'achat du bien etc.): si aucun accord ne peut être obtenu, le notaire transférera le dossier au tribunal pour qu'il tranche.